



Ménières, le 10 décembre 2019

## PV de l'assemblée communale du 10 décembre 2019 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 29 novembre 2019, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Christian Bise et Jean-Claude Perret. Le nombre de personnes est de 34, la majorité absolue est fixée à 18.

### Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2019
2. Budget 2020
  - 2.1. Budget de fonctionnement
  - 2.2. Budget d'investissements
  - 2.3. Préavis de la commission financière
  - 2.4. Approbation des budgets
3. Informations communales
4. Divers

#### 1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2019 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Il précise qu'il avait été posé des questions sur les chemins AF et informe que des travaux seront faits au printemps prochain.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Budget 2020

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site internet et qu'il a été consultable au bureau communal 10 jours avant l'assemblée. Les budgets ne sont dès lors pas relus ni détaillés.

### 2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2020 s'élève à CHF 486.00 pour un montant de charges de CHF 2'012'889.00.

M. le Syndic donne quelques explications concernant les jetons du Conseil communal. Il demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée.

### 2.2. Budget d'investissement

M. le Syndic dit qu'il y figure les montants déjà votés. Les travaux du mur du cimetière et le mur du ruisseau ont été réalisés.

Concernant Valtraloc, une étude a été faite. Un rapport est en cours d'établissement. Une réunion du Conseil d'Etat devait avoir lieu ce jour pour discuter du dossier.

Avec le nouveau plan comptable MCH2, il sera plus facile à l'avenir pour la population de suivre l'avancée de la sortie des fonds des investissements. Il précise également que la mise en place du MCH2 au niveau informatique coûtera environ CHF 16'000.- en 2020.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

### 2.3. Préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter les budgets 2020.

### 2.4. Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote des budgets 2020.

Approbation 33 personnes, abstention 1 personne. Pas d'avis contraire.

M. le Syndic remercie la commission financière pour sa rigueur et son engagement.

## 3. Informations communales

### 3.1 Travaux Pré-de-la-Cure

Après 4 ans d'attente, les travaux ont commencés. Ceux-ci suivent leur cours et se passent bien. La famille de M. Christian Bise est remerciée pour

la mise à disposition du terrain pour l'installation de chantier et les époux Andrey pour la fourniture de l'électricité.

M. le Syndic informe que le Conseil communal est en tractation pour les haies, à cause de la règlementation sur les routes et afin d'assurer la sécurité.

Il informe également qu'une canalisation d'eau claire avait été construite lors de la création de Pré-de-la-Cure. Celle-ci s'arrête nette à la hauteur du hangar de M. Georges Rey. Au vu des travaux effectués chez MM. Guisolan et des crues de ces dernières années, la Commune a l'obligation de récupérer l'eau sur le domaine public. Dès lors, la canalisation sera refaite depuis la Route de l'Ecole afin de raccorder ce tuyau et récupérer l'eau depuis l'habitation de MM. Guisolan. Ceux-ci ont dû construire un ouvrage afin de récupérer l'eau de leur maison.

Durant le printemps prochain, il y aura une finition de 3 cm du chemin menant de chez M. Andrey aux champs, mais celui-ci sera carrossable pendant l'hiver. Le Conseil communal a refusé de tout dégrapper afin d'éviter que le chemin soit en gravier durant l'hiver et sous la neige.

Dans le courant du mois de janvier, lors du changement de la conduite susmentionnée, les enfants habitant Chemin Pré-de-la-Cure devront passer provisoirement par Clos-Quartier et sortir vers le Foyer de l'Epi pour garantir leur sécurité, notamment en raison des fouilles.

M. Luc Corminboeuf a compris que le chemin ne sera pas goudronné avant Noël. Il pense judicieux de mettre quelque chose sur le chemin, car en cas de neige, cela deviendra un bourbier.

M. le Syndic indique que le chemin sera fraisé et mis à niveau. Le sujet sera rediscuté lors de la prochaine séance de chantier. Il remercie M. Corminboeuf pour sa remarque.

### **3.2 Réfection des chemins AF avec mise en place d'un plan pour lutter contre l'érosion (secteur Derrière-la-Ville, Malafin et Route de Sassel)**

Cette étude a été demandée par les améliorations foncière lorsque le Chemin de la Malafin a été détruit par les intempéries. Celles-ci subventionneront à hauteur de 52 % au maximum, à condition que tous les chemins de la Commune fassent l'objet d'une étude globale.

Une réunion a eu lieu le 29.11.2019 entre Grangeneuve et les agriculteurs concernés afin d'établir un plan de rotation des cultures afin d'éviter l'érosion.

M. le Syndic informe qu'un investissement sera probablement voté au printemps pour la réfection des chemins. Une commission décidera à quels chemins donner la priorité et de la répartition des fonds. Tous les chemins ne seront pas en béton.

Le Conseil communal a également rencontré le Syndicat de drainage. Celui-ci l'a rendu attentif aux ouvrages et à la nécessité de maintenir leur bon fonctionnement.

### 3.3 Discussion relative à l'achat du terrain en face de la Grande salle, propriété de M. Claude Corminboeuf (3'584 m<sup>2</sup>)

M. Claude Corminboeuf a dénoncé la convention relative à la location de son terrain pour le 31.12.2019. Ce terrain est loué par la Commune depuis 1989 pour servir de parc à la Grande salle en complément du parking. Le Conseil communal l'a rencontré et pris connaissance du souhait de M. Corminboeuf de vendre ledit terrain. Des renseignements ont été pris afin de connaître les prix courants, car cette parcelle se situe en zone d'intérêt général. Le prix proposé par le Conseil communal à M. Corminboeuf est de CHF 37.-/m<sup>2</sup>.

La décision sera soumise à la prochaine assemblée communale.

Le Conseil communal pense qu'il est nécessaire de régulariser la situation et ce terrain est nécessaire à la Grande salle, notamment lors des lotos.

### 3.4 Valtraloc

Le dossier est à Fribourg pour étude. À la suite d'un courrier adressé au Conseiller d'Etat Steiert, le Conseil communal a été avisé qu'une séance y relative aurait lieu à Fribourg ce jour. M. Pierre Perroud donne des précisions sur ce courrier.

### 3.5 Mur du cimetière

Celui-ci a été entièrement refait, car il était difficile de ne faire que la première partie propriété de la Commune et de laisser la seconde, propriété de la Paroisse. Une convention est en cours d'étude entre la Paroisse et la Commune afin que celle-ci rembourse le montant relatif à sa partie du mur dans les meilleurs délais. Le montant se monte environ à CHF 17'000.-.

### 3.6 Castors

Le Syndicat des drainages et des promeneurs ont avisé la Commune de la présence des castors. M. le Syndic informe que le nécessaire a été fait la semaine dernière afin de retirer les branchages. Mais cela ne pourra pas être fait souvent, car il s'agit d'animaux protégés. Les travaux ont été effectués en accord avec M. Pugin des lacs et cours d'eau et M. Bossy, garde-faune. Une surveillance sera effectuée.

### 3.7 Dégrilleur route de l'Ecole et mur du ruisseau

Ceux-ci ont été refaits. M. le Syndic informe que ces travaux se sont montés à CHF 59'023.35. Sont à déduire les subventions cantonales touchées d'un montant total de CHF 27'157.40.

## 4. Divers

Parole aux citoyens :

M. Eloi Moret demande de quelle année date la canalisation du Ruisseau du Moulin, dans le cadre du dossier Valtraloc.

M. le Syndic lui répond qu'il ne peut pas lui répondre sur l'année, mais informe que celui-ci a été contrôlé et est en bon état.

M. Eloi Moret se demande si celui-ci va résister aux machines de chantier et engins.

M. le Syndic lui répond que, selon les ingénieurs, oui. Si nous effectuons des travaux sur cette canalisation, au vu des nouvelles lois, nous serons dans l'obligation de l'ouvrir, ce qui fera perdre beaucoup de place au centre du village, car il s'y trouvera un ruisseau.

Selon M. Pierre Rey, ce tuyau aurait une centaine d'année.

M. Pascal Robert demande s'il existe des subventions pour détruire des barrages de castors car il a entendu cette information. Il rend attentif le Conseil communal de ce fait et lui dit de s'informer.

M. le Syndic lui répond qu'il existe un fond pour payer les arbres détruits. Le Conseil va se renseigner sur l'existence de cette éventuelle subvention.

M. Marcel Ansermet dit que cela pourrait être possible, car le canton commence à se rendre compte des dégâts occasionnés par ces animaux.

L'assemblée n'a plus de questions.

#### Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

*L'assemblée est levée à 20h40*

La Secrétaire

K. Lack



Le Syndic

C. Béguin

